



Rabat, le 19 février 2024

## CIRCULAIRE N° 6541/211

**Objet :** - Etudes tarifaires  
- Redevance pour reproduction reprographique.

**Réf. :** - Loi n°66-19 modifiant et complétant la loi n°2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins.

- Arrêté conjoint du Ministre de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication et du Ministre de l'Économie et des Finances, n° 2672.23 du 02 novembre 2023 portant fixation de la liste des moyens de reprographie soumis au paiement de la redevance pour reproduction reprographique.
- Circulaire 5695/212 du 21 juin 2017.

La loi n°66-19 modifiant et complétant la loi n°2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins, sus référencée, a institué une redevance dénommée « droits reprographiques » applicable aux outils et aux dispositifs considérés comme des moyens reprographiques permettant de faire des copies de l'œuvre à travers sa reprographie et sa lecture directement.

A présent, l'arrêté conjoint n° 2672.23, cité également en référence, fixe la liste des appareils soumis à cette redevance, reprise en annexe à la présente circulaire.

A cet effet, l'enlèvement de ces appareils est subordonné à la production d'une copie de déclaration justifiant le paiement ou l'exonération de ces droits, dûment visée par le Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA) et ce, selon les modalités définies par la circulaire 5695/212 du 21 juin 2017.

Cette mesure prend effet à compter du 18 février 2024.

Toute difficulté d'application sera communiquée à l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de l'Administration  
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

SGIA/Diffusion/19-02-24/17h00

www.douane.gov.ma

## Annexe 1

### Liste des produits soumis au paiement des droits reprographiques

#### 1. Les imprimantes :

Imprimantes à jet d'encre ;  
Imprimantes laser ;  
Imprimantes à LED ;  
Imprimantes multifonctions ;  
Imprimantes locales (avec un port USB, parallèle, ...) ;  
Imprimantes réseaux.

#### 2. Les photocopieurs :

Photocopieurs analogiques ;  
Photocopieurs numériques ;  
Photocopieurs multifonctions ;  
Photocopieurs haut volume ;  
Dupli copieurs

#### 3. Télécopieurs

#### 4. Les numériseurs de documents :

Numériseurs à Plat ;  
Numériseurs à main ;  
Numériseurs par défilement ;  
Numériseurs réseaux.